

Conformément à l'article L.1122-13, § 1er du Code de la Démocratie Locale et de la
Décentralisation nous avons l'honneur de convoquer

M.

pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu **le 28 octobre 2009 à
20 h** à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2009 : approbation (vote)
2. Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation : information.
3. Modification budgétaire n°2 de l'exercice 2009 : arrêt (vote)
4. Fiscalité communale pour l'exercice 2010.
 - a) Taxe additionnelle à l'impôt sur les revenus des personnes physiques : arrêt (vote)
 - b) Taxe additionnelle au précompte immobilier : arrêt (vote)
 - c) Taxe communale sur l'enlèvement des déchets ménagers (vote)
5. Holding Communal S.A. : augmentation de capital : souscription : décision (vote)
6. Cultes :
 - a) Fabrique d'église de Chastre : budget 2010 : avis (vote)
 - b) Fabrique d'église de Gentinnes : budget 2010 : avis (vote)
7. Patrimoine privé communal : cession à l'IBW pour installation du collecteur de l'Orne - lot n°2 : décision (vote)

HUIS CLOS

8. Personnel enseignant :
 - a) Désignations : ratifications (vote)
 - b) Directrice : évaluation (information)

Par ordonnance :

Pour le Collège communal :

Le Secrétaire communal,

Y. CHARLIER

Le Bourgmestre

C. JOSSART

